



La Gazette met les gaz sur le secteur de l'info et des sports

Préambule

- Les salarié-e-s face à un mur !

Parfois on se demande vraiment dans quelle entreprise on travaille. Dans une rédaction de service public, ou dans une agence de communication ?

Le travail des équipes sur le terrain reste le cœur du métier. Il repose sur l'écoute, l'échange, l'humilité, le respect des interlocuteurs.

La CGT pose la question : pourquoi mettre à la tête de nos rédactions des directeurs et directrices qui restent enfermés dans leur tour d'ivoire, qui ne pratiquent que la langue de bois, qui ne veulent pas entendre les remarques constructives des salariés, qui ne supportent pas le débat, qui n'ont aucune empathie pour les équipes ?

Pourquoi continuer à fonctionner ainsi avec des directeurs et directrices qui finalement sont bien loin de nos préoccupations professionnelles quotidiennes ? Comment construire ensemble, comment s'améliorer, comment œuvrer au mieux pour l'antenne et pour notre public dans la juxtaposition de ces mondes parallèles ?

La CGT réitère ici avec force la nécessité d'un changement profond du fonctionnement de la direction de l'information. Il y a urgence tant la détresse des salariés est prégnante dans tous les services de la rédaction.

Parmi les questions (parfois demeurées sans réponse) des représentants des salariés en janvier :

- Le port problématique de lunettes connectées par un rédacteur en chef de franceinfo TV dans la rédaction
- L'avenir des salariés d'ICI et d'IV3
- La création d'une chaîne spots numérique sans moyens supplémentaires
- Les mises en scène dans les reportages
- Les CDD poussés vers la sortie
- Les dérives du forfait jour
- 200 postes non remplacés au siège

Bonne lecture !

Instance de proximité INFO/SPORT du lundi 19 janvier 2026

Étaient présent-e-s

- Représentants de proximité : Cécile LARONCE (CGT), Anne GUILLEE (SNJ), Kamel FOUNAS (CGC), Christophe KENCK (FO), Ben BARNIER (FO)
- Président de l'instance : Frédéric DEBAINS (RH info et sports)
- Membres de la direction de l'information : Muriel PLEYNET
- Dialogue social : Maria BIVIC

Questions récurrentes

Le syndicat FO a fait savoir qu'il ne souhaitait plus poser les questions récurrentes concernant les multi compétences lors de cette instance, car il y est favorable moyennant une prime (lire ci-dessous chapitre Missions). La CGT et le SNJ ont précisé qu'ils continueraient à poser les questions qui dérangent, n'en déplaise à certains.

Missions

Aucune mission réalisée par les rédactions F2 + F3 + Sports + franceinfo TV et .fr entre la dernière réunion de l'IP et celle de ce jour, dont le transport et l'hébergement n'ont pas été pris en charge par leurs directions respectives.

Aucun reportage pour France 2 + France 3 + franceinfo TV, entre la dernière réunion de l'IP et celle de ce jour pour lesquels un·e JRI a réalisé un montage.

franceinfo TV

- Big Brother connecté

L'émoi commence en octobre dernier quand des salariés découvrent qu'un rédacteur en chef porte des lunettes Ray-Ban Meta dans la rédaction. Ce dispositif permet, entre autres, d'enregistrer des photos, de la vidéo, du son et même de streamer en direct de manière discrète. En effet, seule une petite led située sur la monture s'allume lorsque les lunettes sont en train de capter des images et/ou du son. Plusieurs salarié.es ont donc demandé de faire remonter leur inquiétude face à cette situation, qui nous semble entrer en contradiction avec les règles du RGPD (règlement général sur la protection des données) en vigueur dans l'entreprise, et à laquelle nous demandons de mettre fin devant l'inquiétude pour le moins légitime qu'elle suscite.

Alertée par un représentant syndical, la RH admet dans un mail du 13 novembre que « ces dispositifs, qui permettent la captation d'images, de sons ou de vidéos, peuvent effectivement poser des questions en matière de respect de la vie privée et de conformité au RGPD s'ils étaient utilisés dans des locaux professionnels. Nous allons analyser la situation et les règles applicables dans l'entreprise concernant l'usage d'appareils connectés susceptibles d'enregistrer ou de diffuser des contenus, afin de garantir le respect du cadre légal et la sérénité des équipes. »

Or depuis cette date, la RH n'a pris aucune disposition, tandis que le rédacteur en chef continue d'arborer ses lunettes connectées.

Les RP souhaitent savoir comment la direction va traiter cette situation qui perdure et qui reste problématique pour les salarié.es ?

La direction assure avoir saisi les instances compétentes et que le sujet ne peut être traité sous l'angle d'un cas individuel. La question s'inscrit dans une problématique plus large liée à l'émergence de dispositif de ce type. Elle appelle une position claire, cohérente et sécurisée pour l'ensemble des salariés. En attendant, le salarié concerné sera reçu pour lui dire qu'il ne peut pas enregistrer et qu'il s'expose à des sanctions s'il le fait.

- Astreintes

Pourquoi n'y a-t-il pas d'astreintes au planning de franceinfo TV pour les journalistes reporters et chroniqueurs ?

La direction explique qu'elle s'appuie sur les astreintes de la rédaction nationale et des bureaux de région. Côté franceinfo les matinaliers sont là très tôt et peuvent déclencher la vacation 5h-12h pour que les équipes partent sur le terrain.

- Prêt de vêtements aux présentateurs de franceinfo : le travail de sape continue

Pour faire suite aux différentes réponses de la direction concernant l'inefficacité de la plateforme One More, les salariés concernés réaffirment leur mécontentement : alors que tous les retours sont négatifs, la direction semble ne pas vouloir les entendre !

Le service One More ne fonctionne pas, il ne convient pas aux besoins vestimentaires des présentateurs. C'est pourquoi ils acceptent l'alternative proposée par la direction aux représentants du personnel en novembre dernier, à savoir : le versement d'une prime, même si elle est soumise à cotisation fiscale et sociale. Les salariés demandent la mise en place de ce système dès que possible.

Rappel de la réponse de la direction adressée aux représentants du personnel le 18 novembre 2025 : « *il n'est pas possible de revenir à un système d'enveloppe avec*

justificatifs à la suite d'un contrôle URSSAF qui considère ces dépenses comme des avantages en nature. L'alternative serait le versement d'une prime soumise à cotisation sociale et fiscale. »

La direction annonce qu'elle va rencontrer le prestataire avec la direction des achats le 27 janvier pour leur demander à nouveau de prendre en compte toutes les remarques sur les difficultés rencontrées par les salariés. FTV va lui demander d'améliorer le fonctionnement de sa plate-forme et qu'il renforce le nombre et la variété des vêtements proposés. A défaut, FTV pourrait ne pas renouveler le marché et s'orienter vers une prime versée dans la paye et soumise à cotisations sociales et fiscales, car ce serait un avantage en nature.

- Franceinfo tv : au feu !

Le mardi 6 janvier, une alarme incendie s'est déclenchée côté Seine. Connaît-on la cause de cette alerte ? Par ailleurs, les salariés de franceinfo ne participaient pas jusqu'à présent aux exercices alerte incendie, qu'en est-il aujourd'hui ? L'installation d'une alarme lumineuse a-t-elle été effectuée comme prévu à franceinfo ?

La direction explique que l'alarme a été déclenchée suite à un incident au niveau zéro, probablement dû à la fumée d'une cigarette ou d'une vapoteuse dans un local. La sectorisation des alarmes, par bâtiment et par zone, permet dans le cadre d'un exercice d'évacuation de limiter les impacts pour le secteur « franceinfo ». Quand ça sonne à franceinfo TV, c'est qu'il y a une vraie alerte !

Rédaction nationale

- ICI : SOS des salariés-e-s

A quelques jours de la fermeture de la rédaction nationale des JT ICI, nous vous livrons les témoignages des salariés que nous connaissons tous et toutes pour leur dévouement et leur professionnalisme :

« Salariés journalistes et PTA, la plupart d'entre nous quasiment livrés à nous-mêmes pour ce qui concerne l'"accompagnement" qui avait été promis par la Présidente et par le directeur de l'information. »

« On arrive comme un cheveu sur la soupe dans un boulot où personne ne nous attend et nous veut... On veut nous réduire nos heures l'air de rien et perdre en silence des éléments de salaire acquis depuis des années... On nous propose des affectations sans prendre en compte notre passif et sans réellement connaître vers quoi on nous envoie. »

« Mépris total de notre parcours, indifférence à notre détresse psychologique. »

« J'aimerais bien que notre Présidente sache cela car elle n'est peut-être pas au courant contrairement au directeur de l'info que nous avons rencontré à plusieurs reprises pour un résultat inexistant. »

Lors de l'instance de proximité de décembre, la direction a déclaré : « *Le but est de retrouver un poste à tout le monde. Certaines personnes ont déjà été reçues trois ou quatre fois. On a des échanges pour leur proposer d'autres pistes.* »

Les RP constatent que depuis l'annonce de cette suppression, il y a 7 mois, aucun accompagnement sérieux n'a été mis en place pour les équipes journalistes et PTA. Encore maintenant c'est la débrouille, les réseaux, le sauve-qui-peut, le désarroi. Que compte faire la direction pour donner de vraies opportunités d'évolution de carrière à ces salariés qui subissent cette situation qu'ils n'ont pas choisie ? Il y a urgence !

Combien de salariés ex ICI ou ex IV3 n'ont toujours pas d'affectation définitive ?

La direction assure que tous les salariés dont le poste est directement impacté par le projet ont été reçus et se sont vu proposer au moins un poste.

IV3 :

Les 10 coordinatrices : 5 vont aller au bureau des régions dont 1 temporairement jusque fin 2026 avant une nouvelle affectation, 4 coordinatrices vont rejoindre le pool image (EVN).

- Les 5 régulateurs : tout est réglé.
- Les 2 rédacteurs : ils feront du Hub info Paris.

Parmi les 4 encadrants, 2 sont promus rédacteurs en chef au hub, 1 autre devient rédacteur en chef adjoint de Télématin semaine. Pour le dernier, les discussions sont en cours.

Structure de pilotage d'ICI :

Les 2 assistantes ont reçu 2 propositions écrites. Elles ont fait une immersion dans des services Télématin week-end et service JRI. Les discussions sont en cours.

En ce qui concerne le rédacteur en chef, il a accepté sa nouvelle affectation.

Parmi les 3 rédacteurs en chef adjoints : 2 propositions écrites ont été acceptées. Un adjoint est parti dans le réseau régional et une adjointe rejoint le service politique. Les discussions sont presque achevées pour le 3^e.

Pour les 3 chefs d'édition : 2 propositions écrites ont été formulées. Une salariée a accepté de rejoindre franceinfo TV, une autre va faire une période de test à Télématin semaine sinon il lui sera proposé autre chose. Pour le 3^e chef d'édition une proposition de poste est faite et il va être reçu.

Quant aux 2 responsables d'édition, ils ont reçu des propositions écrites. Les dossiers sont en cours de règlement.

Pour résumé, selon la direction, il reste 2 ou 3 situations difficiles. Il faudra étudier les éléments variables de salaire.

La CGT suit de près les dossiers, et veillera à ce que la direction tienne ses engagements : assurer des évolutions professionnelles dans la concertation et le respect de chacun.

- Astreintes de nuit chez les JRI en dépit du bon sens

Dans un contexte de contraintes budgétaires rappelées par la Présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, et alors que le groupe est endetté, comment la direction justifie-t-elle le choix organisationnel validé par la rédaction en chef consistant à maintenir deux chefs de permanence de nuit percevant la prime de nuit, alors qu'un seul JRI est de permanence ?

Pour rappel, dans l'ensemble des autres services de la rédaction nationale un seul chef est de permanence nuit par service.

La direction explique que 2 chefs sont de permanence nuit en même temps pour réagir aux gros coups d'actualité nocturnes. Parce que dans ce cas les interlocuteurs peuvent être nombreux : services, JT, franceinfo, coordination parfois, même magazines.

La réponse de la direction laisse les RP dubitatifs. Et ils font remarquer qu'il vaudrait mieux deux JRI d'astreinte avec un seul chef.

- Le 20H et les sujets aux oubliettes

Plusieurs sujets commandés par le 20H et tournés l'année dernière n'ont toujours pas été diffusés, et les équipes sont sans nouvelles de ces reportages. A modifier, abandonnés ? Rien, aucune information, ce qui est totalement anormal. Et irrespectueux pour les équipes de journalistes.

Que compte faire cette édition afin de ne pas épuiser les équipes pour rien ? Et faire en sorte de ne pas les décrédibiliser auprès de leurs interlocuteurs en reportage ?

La direction assume qu'il est normal que les éditions aient un stock de sujets pas diffusés. Un directeur (S. Vibert) est chargé de suivre ces dossiers.

- 13H et 20H : la non prise en compte des propositions de reportage

Avec la disparition d'ICI rédaction nationale, de nombreux journalistes craignent de ne plus voir du tout leurs propositions de reportage exister à l'antenne. Adieu les idées de sujets qui se nourrissent des rencontres faites par les équipes de terrain. La direction de l'information compte-t-elle agir pour faire exister ces propositions au 13H et au 20H ? Si oui, comment ? **La direction insiste** pour que les chefs de service attirent l'attention sur les sujets refusés et les mettent en avant auprès des éditions.

- 20H : micros-trottoirs à la dernière minute

Il est constaté de manière récurrente que l'édition du 20H déclenche très tardivement, souvent autour de 18h30, l'envoi d'équipes à l'autre bout de Paris ou à l'autre bout des départements pour les équipes des bureaux de région.

Ces pratiques relèvent d'un défaut d'anticipation éditoriale et ont des conséquences concrètes et répétées sur les conditions de travail.

Ces envois tardifs génèrent également des situations de stress pour les personnes sollicitées pour les interviews, contactées dans l'urgence, sans préparation suffisante, ce qui nuit à la qualité des échanges et à l'image de la rédaction.

La direction se veut fataliste : « *il y aura toujours des départs à la dernière minute quand l'actu le commande* ».

- 13H : toujours un manque d'anticipation

Est-il normal que l'édition du 13H déclenche une équipe à 9h45 pour un sujet sur les agriculteurs qui bloquent une grande ville, alors que cela était prévisible dès la veille, mais l'édition n'était alors pas intéressée ? Cette indécision et ce manque d'anticipation, les équipes en font les frais régulièrement, au prix d'un stress énorme et de séquences ratées en raison d'une arrivée tardive sur les lieux. Peut-on demander à l'édition d'anticiper et de décider afin de ne pas mettre les équipes en difficulté ?

La direction se veut rassurante : « *On essaie d'anticiper au maximum* ».

- Images en stock : ne pas tromper les téléspectateurs

Il arrive à présent que des sujets soient réalisés avec des images provenant de banques d'images : Envato, Adobe Shot ou Shutterstock. Ces banques d'images font parfois appel à des comédiens. Ce qui n'a rien à voir avec des images réalisées par les équipes de France Télévisions. En attendant de parler de ce sujet lors de la prochaine réunion de la commission déontologie, ne serait-il pas pertinent d'en informer les téléspectateurs ? En indiquant que ce sont des illustrations et en mentionnant dans les incrustations le nom de la société pourvoyeuse d'images ?

La direction assure ne pas être du tout au courant de l'existence de ces banques d'images. Selon elle, il est hors de question d'utiliser des images avec des comédiens. La direction va rencontrer les responsables de la médiathèque pour éclaircir ces procédés.

- Mise en scène dans les sujets du JT : mentions inexistantes

Les journalistes se mettent de plus en plus en scène pour des reportages de société. Fabrication de scènes sans lien avec le réel. Ne doit-on pas l'indiquer par une mention « reconstitution » comme le font les magazines ou documentaires ? Exemple : reportages sur les tables de fête ou sur les cadeaux indésirables de Noël diffusé le 25 décembre dans lesquels on voit des journalistes dont certains sont connus ?

La direction souhaite que l'on indique à l'antenne qu'il s'agit d'une reconstitution. Mais reconnaît que moins il y en aura, mieux on se portera. A ce sujet, les bonnes pratiques seront rappelées aux chefs de service et aux éditions.

- Télématin : cellule de reportage dissoute

Que deviennent les 5 réalisateurs de Télématin qui tournaient des reportages, ont-ils une nouvelle affectation depuis la rentrée de septembre ?

La direction explique qu'ils étaient 6 réalisateurs à travailler pour des sujets diffusés à 6h40. Ce format a été stoppé. Une est au service société en attendant de partir en formation JRI. Un 2^e est réalisateur au 13H, un 3^e va débuter une immersion sur franceinfo.fr, un 4^e fait un détachement sur « Rendez-vous avec... Louis Laforge » et pour les deux autres la direction cherche encore des solutions.

- Noël au service société : excès de zèle sous le sapin

Le 24 décembre : 2 encadrants et 16 journalistes étaient présents au service société. Le 25 décembre : 14 journalistes.

Tout ça pour réaliser le 24 décembre 1 seul montage au 12/13, 1 seul montage au 13H, et 1 seul tournage. Donc 3 rédacteurs sur 16 en présentiel ont été sollicités. Et alors que la plupart de ces journalistes se sont vu refuser leur semaine de vacances à Noël ! Motif invoqué par la cheffe de service : « *Il faut que ça tourne, chacun son tour* », et « *la peur de manquer d'effectifs pour fabriquer les JT à Noël* ».

Qui a décidé cet excès de présences ?

Selon la direction, la règle c'est qu'on prend Noël ou le Jour de l'An, une fois sur deux. Et tant mieux si les journalistes sont nombreux, car on ne sait jamais ce que sera l'actu.

- Service culture : recherche chef-fe désespérément

Depuis trois ans, le service culture souffre des carences notoires et parfois graves de son encadrement. Pourquoi maintenir ce service dans cette précarité managériale ? Pourquoi le poste d'adjoint vacant n'a-t-il toujours pas été pourvu efficacement ?

La direction constate que remplacer une cheffe de service « c'est compliqué et que les candidats ne sont pas nombreux. »

- Quelle réorganisation pour la rédaction nationale ?

Peut-on en savoir plus la réorganisation envisagée par la direction de l'information pour la rédaction nationale ?

La direction est très étonnée par la question et assure qu'il n'y a pas de réorganisation prévue à la rédaction nationale.

DRM

- Médiathèque : quand c'est flou, c'est qu'il y a...

Mardi 6 janvier la responsable de la médiathèque a annoncé que les postes des 2 documentalistes qui ont quitté le service à l'automne 2025 étaient gelés. Pour faire face au sous-effectif chronique du service, la responsable a évoqué des aménagements du planning qui ressemblent fort à une remise en cause de l'organisation du service qui avait été validée par les instances d'Info 2015. La mise en place serait prévue dès le mois de février. Pourtant, ce qui ressort de ces annonces c'est le flou ! Ces modifications (suppressions de vacations, modifications de week-ends, modifications aléatoires du nombre de vacations des pôles) vont entraîner des répercussions sur la santé et l'organisation de vie des salariés du service.

Pour rappel, la direction avait affirmé lors de l'instance de proximité de mars 2025 :

Concernant la salariée en compte épargne temps (CET) et de son éventuel remplacement lors de son départ à la retraite, cela se fera, comme pour tout remplacement, en fonction des besoins de l'activité.

Lors de l'IP de décembre dernier, une question de la CGT faisait état d'un important recours aux intermittents (par deux fois, 31 vacations en une semaine) pour assurer les vacations du service. Pourquoi les 2 postes de documentalistes ont-ils été gelés dans un service aussi en tension ?

Par ailleurs, lors de l'instance de décembre **la direction a assuré** que le départ prévu au printemps permettrait une nouvelle mise en consultation d'un poste.

Les documentalistes demandent le remplacement des postes manquants, ainsi que la consultation du CSE sur la réorganisation annoncée du service, avant sa mise en œuvre. **La direction affirme** que la DRM perd 8 postes en tout, et par ailleurs l'activité de la médiathèque sera réduite avec l'arrêt d'ICI. Mais selon elle il n'y a pas de remise en cause de l'organisation du service pôle photothèque, recherche, indexation, documentation écrite et pôles décentralisés dans les services. La direction attend les arbitrages pour les deux postes vacants et il n'y a pas de réorganisation du service de prévue.

Les RP insistent sur le recours aux intermittents : 31 vacations ce n'est pas rien ! La CGT insiste pour que la direction tienne ses promesses concernant les deux postes vacants

Direction des Sports

- Chaîne 100% numérique : qui, quoi, comment ?

FTV a annoncé la création d'une chaîne numérique dédiée aux sports, lancée à l'occasion des JO d'hiver de Milan-Cortina du 6 au 22 février 2026 et intégrée à la plateforme france.tv. Selon le dossier de presse, elle sera diffusée 24h/24, et prolongée jusqu'aux Jeux dans les Alpes françaises en 2030.

Les RP souhaitent en savoir davantage. Quel projet éditorial ? Qui travaille sur cette chaîne ? Avec quels moyens ? Y-a-t-il eu des nominations ?

La direction des sports nous livre une réponse écrite que nous avons choisi de raccourcir tant elle s'inscrit dans une stratégie de communication :

La chaîne sport, dont le lancement officiel est le 4 février prochain, présente 4 caractéristiques :

- C'est une chaîne numérique, elle sera présente sur la plateforme france.t.
- C'est une chaîne gratuite, donc accessible à toutes et à tous sur notre plateforme.
- Une simple inscription avec une boîte mail suffit.
- Le nom officiel est « chaîne sport du groupe France Télévisions ». Nom usuel : france.tv sport.

Son slogan : « le sport en direct, le dialogue en continu ».

Ce slogan nous amène sur la grande innovation de cette chaîne sport, c'est-à-dire l'interactivité : un live chat sera présent en permanence sur tous les directs du catalogue sport de France Télévisions. Sur tous nos événements francetvsport, il y aura une possibilité permanente de réagir et poser des questions à nos journalistes et nos consultants.

Deuxième point à retenir pour cette chaîne, c'est l'amplification du catalogue sport de France Télévisions. C'est-à-dire un accroissement marqué du nombre d'heures de directs issus de notre catalogue déjà existant grâce à une politique d'intégralité de diffusion. Cela veut dire diffuser l'intégralité de nos droits existants sans achat supplémentaire, ce qui représentera un accroissement très significatif du nombre d'heures de direct. Exemple avec les championnats d'Europe de natation l'été prochain : 40 heures de compétition sur les chaînes linéaires mais près de 100 heures sur la chaîne sport avec l'intégralité des épreuves de plongeon, natation artistique, nage en eau libre et bien sûr des courses en ligne.

L'amplification de ce catalogue sport de France Télévisions se fera aussi grâce à l'apport de tous les directs déjà existants des réseaux France 3 et ultramarin.

Là encore il n'y a pas une politique d'achats de droits supplémentaires, mais une ambition de mieux exposer et de rentabiliser notre triple catalogue (francetvsport, France 3 et les 1ères) en centralisant l'intégralité des différents directs de sport FTV en un seul endroit : la chaîne sport.

Cette chaîne repose sur la même équipe que celle qui gérait jusque-là toute l'offre de directs de sport sur france.tv, la différence vient essentiellement de la manière de travailler. Les responsables éditoriaux ont tous les 3 suivi la formation Sherlock pour la fabrication des conducteurs dans Sherlock.

Côté commentateurs, la chaîne va s'appuyer sur tous les journalistes permanents de la rédaction des sports (près d'une 50aine au total) pour commenter toutes les épreuves. Pour les consultants, là encore nous ne faisons que nous appuyer sur les consultants déjà en contrat avec francetvsport.

La CGT salue l'ambition sur le papier, mais sans moyens supplémentaires on imagine la pression que subiront les équipes, journalistes de terrain et techniciens. Dans un contexte de revente des matches du Tournoi des 6 Nations, comment ne pas voir dans cette chaîne numérique un cache misère pour faire oublier un plan d'économies dévastateur qui se chiffre en millions. Ce n'est pas aux salariés de combler ces vides qui se verront forcément à l'antenne !

DRH

- Siège : 200 postes non remplacés

La CGT a fait les comptes, au Siège 200 postes sont non remplacés !

La CGT a compté plus de 200 postes qui ont été publiés par la direction sur le périmètre du siège et dont nous avons perdu la trace. Interrogée sur ce sujet, la direction a opposé une fin de non-recevoir.

Alors que tous les services travaillent à flux tendu, où sont passés les postes publiés et, à notre connaissance, non pourvus ?

Selon la direction cette question ne relève pas de l'info du périmètre de l'Instance de Proximité. La CGT portera sa question avec tous les postes référencés en CSE.

- SOS CDD

La gestion des CDD au sein de la direction de l'info se dégrade davantage chaque jour. Qu'ils soient journalistes, administratifs ou techniciens, la DRH de l'info instaure de nouvelles règles qui s'ajoutent à celles déjà existantes, et n'hésite pas à écarter des CDD du jour au lendemain en les laissant sans aucune perspective ou pire encore, en mettant fin brutalement à toute collaboration avec FTV.

Aucune mesure n'a été anticipée sur l'impact que va provoquer la fin d'ICI rédaction nationale le 25 janvier 2026 auprès des CDD, infographistes, monteurs.

La direction assure que les CDD sont employés en fonction des besoins de l'information : remplacement de salariés absents ou accroissement temporaire d'activité. Seuls quelques-uns ont vocation à être intégrés en CDI lorsque des postes sont ou seront vacants. C'est pour cela que leur collaboration doit être limitée sur l'année afin de leur permettre de travailler avec différents employeurs. Il ne s'agit en aucun cas d'abuser de ces salariés, et il convient de respecter les règles légales applicables aux CDD et aux intermittents.

La CGT encourage tous les CDD en souffrance à se rapprocher des représentants syndicaux pour défendre leurs droits. Pourquoi un régime de faveur pour les uns et pas pour les autres ?

- Forfait-jours : dérives au détriment des salariés

À quoi correspond le forfait-jours pour les journalistes et JRI à FTV ? La référence est-elle la tâche effectuée ou les horaires ? Exemple avec un journaliste planifié de 9h à 17h. S'il réalise un tournage de 9h30 à 14h30, peut-il rentrer chez lui après son reportage ?

Selon la direction le forfait-jours peut nécessiter de réaliser plusieurs tâches dans la journée. Par exemple réaliser un tournage le matin et un autre l'après-midi.

Selon les RP, quid de la notion d'« autonomie des journalistes dans la conduite de leur activité et dans l'organisation de leur temps de travail » revendiquée par la direction au moment de la mise en application du forfait jour le 1^{er} janvier 2014 ? Quid du respect de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, et des risques pour la santé des salariés ?

Pour l'ensemble des journalistes au forfait-jours, la durée de travail est encadrée par les dispositions de l'article 3.1.3.1 de l'accord collectif sur le suivi de l'amplitude de travail : la durée maximale hebdomadaire de travail ne peut dépasser 48 heures ou 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

La portée de cette disposition est fortement mise en péril par la complexité des modalités d'identification des dépassements : « *Dans le cas de dépassements réitérés d'une amplitude journalière de 11 heures, incluant la pause repas, et ce, pendant au moins 10 journées de travail sur une période de deux mois glissants, un entretien est fixé avec la hiérarchie.* »

La CGT rappelle aux salariés qu'un garde-fou existe : l'auto-déclaratif (p.191 de l'accord collectif du 28 mai 2013) défini en ces termes : « *Chaque semaine, le journaliste valide un auto-déclaratif du nombre de jours travaillés faisant apparaître l'horaire de début de journée et de fin de journée (...) il indique les dépassements effectués qui donneront lieu à récupérations... ».* »

Paris, le 21 janvier 2026

En cas de besoin vous pouvez contacter vos élu es Représentants de proximité

Famille Information et Sports	<u>Cécile LARONCE (Titulaire)</u>
Famille Production, Fabrication et Technologie	<u>Arnaud HUDELOT (Titulaire)</u> <u>Florent LE RESTE (Suppléante)</u>
Famille Communication, Marketing et Études	<u>Isabelle YAYA-HECK (Titulaire)</u> <u>Isabelle BILLET (Titulaire)</u> <u>Pascal VOISIN (Suppléant)</u>
Famille Gestion d'entreprise, Immobilier et Moyens généraux	<u>Alexis DU RETAIL (Titulaire)</u> <u>Karine BRAHIM (Suppléante)</u>